

**AXA PM PRIVILEGE
PATRIMOINE**

Rapport annuel au 31 Décembre 2024

Société de gestion : AXA IM Select France

Siège social : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Sommaire

Rapport de gestion

Politique d'investissement	4
Certification	20

Comptes annuels

Bilan actif	25
Bilan passif	26
Compte de résultat	27

Comptes annuels - Annexe

Stratégie d'investissement.....	29
Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices	30
Règles et méthodes comptables	31
Evolution des capitaux propres	35
Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice.....	36
Ventilation de l'actif net par nature de parts	37
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	38
Exposition sur le marché des obligations convertibles.....	39
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux	40
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle.....	41
Exposition directe sur le marché des devises	42
Exposition directe aux marchés de crédit.....	43
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie.....	44
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion.....	45
Créances et dettes : ventilation par nature.....	46
Frais de gestion, autres frais et charges	47
Engagements reçus et donnés.....	48
Autres informations	49
Détermination et ventilation des sommes distribuables	50
Inventaire.....	52
Inventaire des opérations à terme de devises.....	53

AXA PM PRIVILEGE PATRIMOINE

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)	54
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part.....	56
Synthèse de l'inventaire	57
Annexe	58

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

ERNST & YOUNG AUDIT

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

1) Politique de gestion

a. Scénario économique – environnement économique ayant une influence sur l'OPC au cours de l'exercice.

2024 a été une année positive mais complexe pour les marchés financiers, marquée le changement de politique des Banques centrales, des performances boursières impressionnantes et des divergences économiques marquées entre zones géographiques.

En termes d'économie, les États-Unis ont confirmé leur position dominante, tandis que l'Europe et la Chine ont peiné à maintenir leur croissance. L'économie américaine a surpassé toutes les prévisions pessimistes avec une croissance estimée proche de 3%. La croissance mondiale devrait être relativement stable, enregistrant un taux d'environ 3,2 %. Cette stabilité a été en partie due à une révision à la hausse des prévisions pour les États-Unis, compensant les baisses observées dans d'autres pays avancés, notamment en Europe et en Chine. Au sein-même des pays émergents, les divergences sont marquées, par exemple entre l'Inde, affichant une croissance de plus de 8,2 %, soutenue par une demande intérieure robuste et des politiques favorables aux investissements et la Chine atteignant au mieux 5% car en proie à des crises structurelles. Globalement, l'inflation a montré des signes clairs de ralentissement, permettant aux banques centrales d'assouplir leur politique monétaire après deux années de hausses agressives. Toutefois, la robustesse du marché de l'emploi aux États-Unis ainsi que la résistance des chiffres d'inflation en fin d'année ont finalement modéré les attentes des marchés.

En termes de politique monétaire, l'année 2024 a été marquée par un changement significatif dans la politique des principales banques centrales, qui ont commencé à réduire leurs taux d'intérêt pour soutenir la croissance économique face à une inflation en ralentissement. La Banque Centrale Européenne (BCE) a initié un cycle de baisse des taux en juin 2024. Cette série de baisses visait à répondre à un ralentissement économique accentué par des tensions commerciales et une crise politique en Allemagne, tout en cherchant à atteindre l'objectif d'inflation de 2 % d'ici 2025. La Réserve Fédérale Américaine a également assoupli sa politique monétaire à partir de septembre.

En termes de marchés financiers, l'année a vu une bonne performance des marchés d'actions, principalement tirés par l'indice américain S&P 500, qui a enregistré une hausse de 25% en dollars (dividendes réinvestis). En revanche, l'Eurostoxx 50 n'a progressé que de 11 % (dividendes réinvestis).

L'or a vu son prix augmenter de plus de 27% alors que les obligations ont souffert, avec des rendements obligataires qui se sont tendus, contrairement aux attentes, aux États-Unis comme en Europe.

Les deux événements financiers majeurs de l'année sont le temporaire mais violent mini-krach des actions en août, déclenché par la montée des taux japonais et la brutale appréciation du yen, et l'élection de Donald Trump en novembre, qui a notamment provoqué une hausse du dollar et une envolée des cours des cryptomonnaies (avec un Bitcoin dépassant 100 000 dollars et progressant de plus de 100%).

b. Politique de l'OPC – explication de la stratégie d'investissement pendant l'exercice.

Au cours du premier trimestre, les mouvements principaux ont consisté à renforcer les positions en dette émergente et à privilégier les actions internationales aux dépens des actions européennes. Les investissements en actions américaines et japonaises ont été plus particulièrement augmentés.

Au cours du deuxième trimestre, le portefeuille du fonds a peu été modifié. Les actions japonaises et américaines ont cependant été fortement réduites au profit des positions obligataires de bonne qualité. La dette émergente a également été réduite.

Au cours du troisième trimestre, le portefeuille n'a connu que de légers ajustements.

Enfin, au quatrième trimestre, les actions américaines ont été réintroduites de manière marquée et aux dépens des actions européennes. De plus, les positions en obligations de bonne qualité ont été concentrées sur des fonds ne s'écartant que peu des indices.

Globalement sur l'année, outre les mouvements liés aux paris d'allocation d'actifs, les changements apportés au portefeuille ont visé à le positionner de plus en plus en fonds indiciels à faible frais, de manière à optimiser la structure de coûts totale.

c. Perspectives

La croissance mondiale devrait se maintenir autour de 3% en 2025 grâce à une activité de services robuste mais avec des divergences croissantes entre les États-Unis et les autres régions. En Europe, l'Espagne tire la croissance de la zone euro mais l'instabilité politique affecte la France et l'Allemagne tandis que la Chine bénéficie d'un soutien monétaire, mais pas encore d'un coup de pouce budgétaire.

A cela s'ajoute l'incertitude liée à la mise en place du programme économique de Donald Trump dont le principal volet, l'imposition des tarifs douaniers, peut avoir des conséquences importantes à la fois pour l'Europe et pour la Chine.

Ces divergences entre les États-Unis et les autres régions se traduisent par des écarts de croissances des bénéfices des entreprises. Selon le consensus Bloomberg, les entreprises américaines devraient croître de 15% en 2025 après une année 2024 autour de 10% tandis qu'en Europe, après une baisse des bénéfices en 2024, les entreprises devraient retrouver une croissance positive estimée à 6% en 2025.

Dans ce contexte incertain, nous prévoyons de ne pas prendre pour l'année de position structurelle marquée ni de biais spécifique. Nous viserons à profiter des opportunités qui seront créées par la probable hausse de la volatilité.

Performance

La performance annuelle s'élève à 7,31%

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

DEONTOLOGIE

1. Méthode de calcul du risque global du FCP

Le risque global du FCP est suivi via la méthode de l'engagement.

2. Effet de levier

L'effet de levier du FCP au sens de l'article 109 du Règlement délégué n°231/2013 est le suivant (au 31/12/2024) :

- Suivant la méthode brute : 99.50%
- Suivant la méthode de l'engagement : 100.00%

3. Exercice des droits de vote

Au cours de l'exercice écoulé, les décisions de vote ont été prises en conformité avec la politique de vote définie par AXA IM Select France. Cette politique précise notamment le périmètre d'exercice des droits de vote (critères de détention et conditions matérielles de réalisation du vote), ainsi que la politique mise en œuvre par rapport à certaines modifications clés pouvant intervenir au sein des sociétés (modifications statutaires, approbation des comptes et affectation du résultat, élection des mandataires sociaux, opérations en capital ou stratégiques...).

Un rapport dans lequel AXA IM Select France rend compte de l'exercice de ses droits de vote est établi pour chaque exercice.

Pour plus d'information, veuillez nous contacter à l'adresse : select.france.serviceclients@axa-im.com.

4. Information sur la prise en compte dans la politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique (critères dits « ESG »)

A) INFORMATIONS SFDR*

* Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur les déclarations du secteur des services financiers liées au développement durable.

Le FCP poursuit une stratégie d'investissement qui promeut, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 SFDR. En revanche, ce FCP n'a pas un objectif d'investissement durable au sens du règlement SFDR. Le FCP n'a pas désigné d'indice de référence aligné avec les caractéristiques environnementales ou sociales promues.

Toutes les informations de cette section sont détaillées dans l'annexe du rapport périodique SFDR du FCP.

B) INFORMATIONS TAXONOMIE**

** Règlement (UE) 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables.

Le Règlement Taxonomie (règlement (UE) 2020/852) sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables, établit un système de classification commun à l'Union européenne permettant d'identifier les activités économiques considérées comme durables. Même si le FCP promeut des caractéristiques environnementales, il ne s'engage pas actuellement à investir dans des " investissements durables " au sens du règlement européen Taxonomie. En conséquence, il convient de noter que les investissements sous-jacents du FCP ne prennent pas en compte les critères de l'UE relatifs aux activités économiques durables sur le plan environnemental.

5. Informations relatives aux instruments financiers du groupe

Le FCP est susceptible d'être amené à investir dans des instruments financiers du Groupe AXA, et plus particulièrement dans des OPC gérés par des entités du Groupe AXA tels qu'AXA Investment Managers.

6. Politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

La société de gestion AXA IM Select France dispose d'une « Politique de Sélection des Intermédiaires ». Ces politiques sont accessibles sur simple demande des porteurs.

Cette politique est applicable notamment aux actions, obligations et titres de créance.

L'obtention du meilleur résultat possible sera évaluée sur la base des éléments suivants :

- (i) Prix d'exécution ;
- (ii) Coût d'exécution ;
- (iii) Rapidité d'exécution ;
- (iv) Probabilité d'exécution ;
- (v) Taille et nature de l'ordre ;
- (vi) Toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre (impact sur le marché, frais de transaction implicites...).

L'importance relative à ces facteurs est déterminée par rapport aux critères suivants :

- (i) les caractéristiques du client, y compris sa qualité de client non professionnel ou de client professionnel ;
- (ii) les caractéristiques de l'ordre concerné ;
- (iii) les caractéristiques des instruments financiers qui font l'objet de cet ordre ;
- (iv) les caractéristiques des lieux d'exécution vers lesquels cet ordre peut être acheminé.

7. Politique de gestion des conflits d'intérêt

Conformément à la directive européenne 2014/65/EU du 15 mai 2014 relative aux Marchés d'Instruments Financiers (« MIFID 2 »), ainsi qu'aux dispositions de l'AMF en vigueur (Règlement Général de l'AMF : articles 318-12 à 318-19 pour les FIA et 321-46 à 321-52 pour les OPCVM), AXA IM Select France s'est engagée à mettre en œuvre des procédures organisationnelles et opérationnelles, visant à prendre toutes les mesures appropriées pour l'identification, le suivi et la gestion du conflits d'intérêts.

Les mesures prises doivent protéger les clients et les activités de la Société de Gestion.

AXA PM PRIVILEGE PATRIMOINE

8. Politique de rémunération

AXA IM Select France est une société de gestion de portefeuille disposant d'un agrément lui permettant de gérer des OPCVM au sens de la Directive n°2009/65/CE et des fonds d'investissement alternatifs (FIA) au sens de la Directive n°2011/61/UE. Conformément à ses agréments au titre des Directives n°2011/61/UE et n°2009/65/CE, AXA IM Select France a adopté une politique de rémunération visant à promouvoir une gestion saine et efficace du risque, en cohérence avec le profil de risque des portefeuilles dont elle assure la gestion.

Principes gouvernant la politique de rémunération :

La politique de rémunération d'AXA IM Select France cible certaines fonctions clés (dirigeants, gérants financiers, fonctions de contrôle, ou tout autre collaborateur susceptible d'influer sur les risques) et vise à réintégrer la composante risque dans le cadre de la rémunération variable, pour éviter toute prise de risque excessive ou décorrélée du niveau de risque accepté par les clients.

Ainsi, AXA IM Select France a défini des critères précis permettant d'évaluer la performance de ces fonctions clés tout en garantissant une réintégration du risque dans le cadre de leur rémunération variable. Ces critères peuvent être de nature quantitative (performance financière des portefeuilles, déroulement des opérations, mises en œuvre de programmes de contrôle...) ou qualitative (objectifs stratégiques, qualité du reporting...).

Information relative aux rémunérations versées :

Au titre de l'exercice clos par AXA IM Select France au 31 décembre 2024, il a été versé par cette dernière les rémunérations suivantes :

Montant total des rémunérations nettes versées sur l'exercice* :	5 039 254 €
Montant total des rémunérations fixes versées :	4 125 759 €
Montant total des rémunérations variables versées :	913 495 €
Nombres de bénéficiaires :	53
Montant agrégé des rémunérations des cadres supérieurs et des membres du personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la SGP :	1 296 478 €

* Le montant total des rémunérations s'entend hors participation, intéressement, plan d'épargne entreprise, plan d'épargne retraite, ou avantages accordés à l'ensemble des salariés du groupe AXA (retraite complémentaire, mutuelle, prévoyance...).

Le montant de rémunération présenté correspond au montant total des rémunérations versées, au titre de l'ensemble des activités d'AXA IM Select France qui regroupent la gestion d'OPCVM, la gestion de FIA, la prestation du service de gestion de portefeuille pour le compte de tiers et de conseil en investissement. En outre, il est à souligner qu'AXA IM Select France n'a pas mis en place d'intéressement spécifiquement lié aux plus-values versées par les FIA ou les OPCVM qu'elle gère.

9. Modifications intervenues au cours de l'exercice sur le FCP

Le 1^{er} janvier 2024 :

- Changement de dénomination de la société de gestion "Architas France" qui devient "AXA IM Select France".

Le 12 juin 2024 :

- Mise à jour du commissaire aux comptes.

10. Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés :

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : néant
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : néant

AXA PM PRIVILEGE PATRIMOINE

11. Opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Montant des titres et matières premières prêtées en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie : néant

Montant des actifs engagés dans chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échanges sur rendement global exprimés en valeur absolue et en proportion des actifs sous gestion du FCP : néant

12. Principaux mouvements

SENS	CODE ISIN	LIBELLE	Devise	QUANTITÉ	Montant	Date
ACHAT	LU2356220926	AM EGV GRN BD-A	EUR	275624	2100530,5	04/10/2024
VENTE	LU0227144903	AXA WD-EL DB-ICE	EUR	10631,687	2100289,77	04/10/2024
VENTE	LU2356220926	AM EGV GRN BD-A	EUR	275624	2079858,7	04/11/2024
ACHAT	LU0227144903	AXA-WD 10LT-I-C€	EUR	8494,364	1659289,06	07/03/2024
VENTE	LU2356220926	AM EGV GRN BD-A	EUR	175246	1317674,67	07/03/2024
ACHAT	LU1291093273	BNPP E EGT -TR I	EUR	9,352	1221956,21	04/11/2024
VENTE	LU0266010619	AXA-GL EMB-IHC€	EUR	6539,221	1185822,34	04/10/2024
ACHAT	LU1437020909	AM WD CT CTB-IEC	EUR	53,744	1168969,08	12/01/2024
VENTE	LU2182388236	AM IND EUR AGG-C	EUR	23487	1014403,53	27/02/2024
ACHAT	LU2182388236	AM IND EUR AGG-C	EUR	22411	1002892,25	04/11/2024
ACHAT	IE00BJ9MTQ85	BR-ISH EMGB-I€HA	EUR	104640,26	987176,21	07/10/2024
VENTE	LU0996177720	AMD SP500 EI-IEA	EUR	27222,062	833539,54	12/01/2024
ACHAT	LU1437020909	AM WD CT CTB-IEC	EUR	27,057	704767,75	04/10/2024
ACHAT	LU0549545142	BLUEBAY-IGEAB-I€	EUR	4158,304	698137,66	15/01/2024
VENTE	LU0549545142	BLUEBAY-IGEAB-I€	EUR	3661,688	639916,59	04/10/2024
ACHAT	LU1291093273	BNPP E EGT -TR I	EUR	5	639042,35	05/04/2024
VENTE	IE00BF5HLLK70	BRK GHY SCS-Z€HA	EUR	5806,55	629197,76	15/01/2024
ACHAT	IE000QDFFK00	AXA IM NASDAQ100	EUR	36109	619847,09	12/11/2024
VENTE	LU0266010619	AXA-GL EMB-IHC€	EUR	3531,467	609884,35	05/04/2024
ACHAT	LU0549545142	BLUEBAY-IGEAB-I€	EUR	3467,507	603242,19	04/11/2024

Annexe SFDR

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: AXA PM PRIVILEGE PATRIMOINE
 Identifiant d'entité juridique: 9695 00N7IXPL4Q5R7W 67

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

- Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___ %
 - dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
 - dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ___ %

Non

- Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de % d'investissements durables.
 - ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
 - ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
 - ayant un objectif social
- Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Durant toute la période référence (du 01.01.2024 au 31.12.2024), le fonds poursuivait une stratégie d'investissement qui promouvait, entre autres des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques conformément à l'article 8 SFDR. Les caractéristiques environnementales ou sociales que le fonds cherchait à promouvoir ont été satisfaites par la sélection d'OPCVM ou de FIA sous-jacents catégorisés eux-même article 8 ou article 9 suivant le Règlement SFDR pour au moins 80% d'entre eux et par la mise en place d'une approche ESG ayant pour objectif d'intégrer des critères extra-financiers notamment environnementaux, sociaux et de gouvernance ("ESG") dans la sélection des fonds sous-jacents composant le fonds. Le fonds n'a pas désigné d'indice de référence aligné avec les caractéristiques environnementales ou sociales promues.

Dans le cadre du suivi des contraintes sur les fonds, la fonction risques élabore et maintient une liste de contraintes paramétrées dans l'outil de gestion des positions (PMS – Bloomberg AIM).

Parmi ces contraintes, un minimum de 80% de fonds sous-jacents Article 8 ou Article 9 est appliqué : ce contrôle est une contrainte bloquante qui est suivie aussi bien en pre-trade qu'en post-trade de manière hebdomadaire.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Les indicateurs de durabilité utilisés pour évaluer la performance extra-financière du fonds étaient les suivants :

1. Le pourcentage d'investissement dans des fonds sous-jacents classés article 8 (qui promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales) et article 9 (qui ont un objectif durable) conformément à la réglementation SFDR :

- Ce seuil d'au moins 80% des investissements en produits classés article 8 ou article 9 a été bien respecté sur la période de référence (du 01.01.2024 au 31.12.2024). Afin de vérifier le respect de cette contrainte, nous avons calculé une moyenne annuelle par fonds des investissements en fonds sous-jacents étant article 8 ou 9 à la fin de chaque trimestre. Le résultat de ce calcul affiche le seuil de 95%.

2. La Société de Gestion a mené un processus de "due diligence"/d'analyse ESG indépendant. Pour chaque OPCVM éligible ciblé, l'évaluation a porté sur les points suivants :

- 1) La Gouvernance et la Politique ESG
- 2) L'intégration ESG dans le processus d'investissement

3) L' Engagement et stewardship

4) Risque et Reporting ESG

- Au cours de la période de référence, tous les OPCVM éligibles ont atteint ou dépassé le seuil minimal de score ESG fixé par le gestionnaire d'investissement, qui est une condition pour pouvoir être investi.

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

L'évolution du % d'investissements en fonds sous-jacents art.8 et art.9 :

2022	2023	2024
82%	87%	95%

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables y ont-ils contribué ?*

Le Compartiment n'a pas d'objectif d'investissement durable.

● *Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisé n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?*

Non-applicable.

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Non-applicable.

— *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Non-applicable.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le compartiment a pris en considération les incidences négatives en matière de durabilité (« PAI ») sélectionnées par la Société de Gestion ci-dessous :

Indicateur 2 : Empreinte carbone (niveau 1 & 2)	9,89 (Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de niveau 1, 2/EVIC)
Indicateur 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	10,59 (Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres)

Empreinte carbone (niveau 1 & 2)* :

Niveau 1 : Il correspond aux émissions de gaz à effet de serre (GES) directement émises par les activités de l'entreprise. Il s'agit des émissions directes de gaz à effet de serre issues de combustibles fossiles (pétrole, gaz, charbon...).

Niveau 2 : Il couvre les émissions de GES indirectes associées à la consommation d'énergie, qui surviennent en dehors des installations de l'entreprise. Il englobe les émissions indirectes résultant de la production d'énergie achetée et consommée par l'organisation (électricité et réseaux de chaleur / froid).

*Le choix d'AXA IM Select de prendre en considération uniquement le niveau 1 & 2 d'émissions est lié à la faible disponibilité et fiabilité des données de niveau 3 (toutes les autres émissions indirectes de gaz à effet de serre, amont et aval).

Les méthodes de calcul des PAI ont été définies sur la base de nos interprétations des dispositions réglementaires et fonction de la fiabilité et de la disponibilité des données. De plus, le reporting des PAI se fonde sur la période de référence du reporting, mais peut également reprendre des données antérieures ou postérieures si la disponibilité et la fiabilité des données sur cette période nous y obligent.

La définition des PAI et des méthodes de calcul peuvent évoluer à l'avenir en fonction de différents éléments tels que de nouvelles spécifications réglementaires, des évolutions dans les données et leur disponibilité, des évolutions dans les méthodes appliquées par

AXA PM PRIVILEGE PATRIMOINE

nos fournisseurs de données, des changements dans le périmètre des données notamment pour aligner nos différents reporting si possible.

N.B. : Les PAI sont présentés sur la base d'une moyenne trimestrielle des données disponibles.



La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01.01.2024 au 31.12.2024

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les principaux investissements du Produit financier sont détaillés ci-dessous :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
BlueBay Inv Grd Euro Aggt Bd M EUR	None	16.72	LUXEMBOURG
BlackRock Glb HY ESGandCrtdScrn DUSDAcc	None	15.29	IRELAND
Amundi MSCI Wld Climt Trnstrn CTB IU	None	9.99	LUXEMBOURG
AXAWF Global Emerg Mkts Bds I Cap EUR H	None	9.69	LUXEMBOURG
Amundi IS Euro AGG SRI ETF DR	None	9.03	LUXEMBOURG
AXA FUTURE GENERATION (AFUTGEN FP)	None	7.59	FRANCE
JPM Global Select Equity C (acc) EUR	None	6.18	LUXEMBOURG
BNPP Easy JPM ESG EMU Govt Bd IG Trk I C	None	4.17	LUXEMBOURG
AXA IM NASDAQ 100 UCITS ETF	None	2.73	IRELAND
iShares Em Mkts GovBd Idx(IE) D USD A	None	2.64	IRELAND

Veuillez noter que les principales positions sont calculées sur la base d'une moyenne des positions en fin de trimestres et ne correspondent donc pas exactement aux valeurs des positions figurant dans l'inventaire de clôture.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

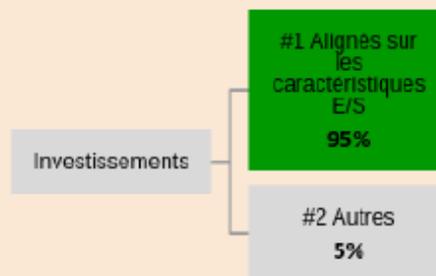
0 %

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Durant toute la période de référence, le fonds a détenu en moyenne* 95 % de fonds sous-jacents classés eux-mêmes article 8 ou article 9 suivant le Règlement SFDR.

*Calcul d'une moyenne annuelle par fonds des investissements en fonds sous-jacents étant article 8 ou 9 à la fin de chaque trimestre.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en % :

- Du chiffre d'affaires pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit investit;
- Des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- Des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

● *Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?*

Sector	%
Financials	8,61
Information Technology	5,99
Consumer Discretionary	4,08
Industrials	3,52
Health Care	3,13
Communication Services	2,18
Consumer Staples	1,52
Utilities	1,42
Energy	1,31
Materials	0,95
Real Estate	0,8

Veillez noter que les principales secteurs sont calculées sur la base d'une moyenne des positions en fin de trimestres et ne correspondent donc pas exactement aux valeurs des positions figurant dans l'inventaire de clôture.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets. Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

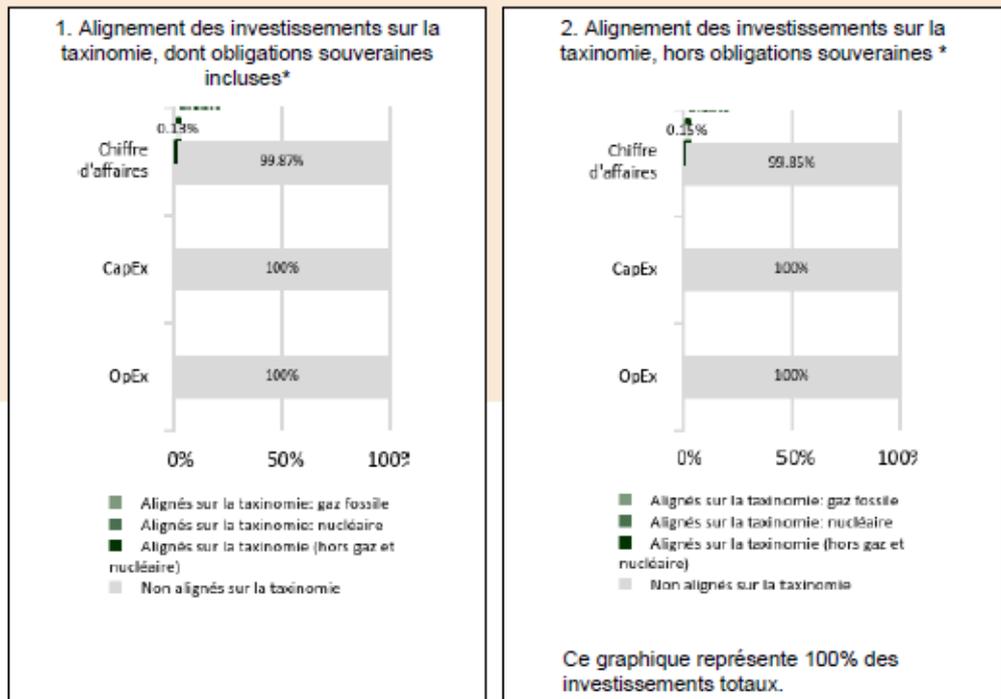
Les investissements alignés sur la taxonomie de l'UE représentaient 0,13 % du fonds.

- Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE ¹

Oui
 Dans le gaz
 Dans l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission

**Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines*

- *Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?*

0,01 % (activités habilitantes)

0% (activités transitoires)

- *Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?*

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est passé de 0 % à 0,13 % par rapport à la période de référence précédente.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

0 %



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

0 %



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les actifs "autres" ont représenté sur la période (du 01.01.2024 au 31.12.2024) en moyenne 5 % de l'actif net. Il s'agissait principalement du cash, d'éventuels fonds sous-jacents (OPCVM ou FIA) classés article 6 SFDR et le cas échéant des émetteurs non-notés. Il n'existe pas de garanties sociales ou environnementales minimales sur ces investissements.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

AXA IM Select France étant un gérant en architecture ouverte, l'investissement est effectué principalement à travers des fonds gérés en fonds de fonds, tandis que l'investissement dans des titres en direct reste marginal.

En sélectionnant les fonds dans lesquels investir, notre priorité concernant l'intégration de ces risques est de nous assurer que la société de gestion de ces fonds possède des ressources et une expérience appropriée qui lui permettent d'identifier financièrement les risques matériels de durabilité.

Durant la période de référence, les risques de durabilité étaient intégrés dans les décisions d'investissement par une évaluation des risques ESG incluse dans les due diligences de la société de gestion.

L'objectif était d'évaluer les critères qualitatifs ESG des fonds en ajoutant un questionnaire dédié dans le processus de demande d'information (RFI-Request For Information), suivi d'un entretien en face à face avec le gestionnaire pour couvrir, entre autres : la politique et la gouvernance ESG, leur intégration dans les décisions d'investissement, l'engagement et la politique de vote, la surveillance et le reporting.

Les risques relatifs au changement climatique ont été également pris en compte dans cette évaluation ESG. En revanche, le risque concernant la biodiversité n'était pas spécifiquement ciblé au sein du questionnaire dédié.

Les données collectées ont permis aux analystes du secteur d'avoir une meilleure visibilité sur la fiabilité de la procédure ESG (y compris en comparant avec celles des pairs) et de présenter leurs constatations auprès de l'équipe de gestion.

Les fonds sous-jacents dont la note qualitative ESG globale est inférieure à 2 (tel que définie dans l'Annexe Précontractuelle SFDR du fonds) ont fait l'objet d'une revue et ont été systématiquement exclus de l'univers "investissable" du compartiment.

En plus de l'analyse qualitative ESG, le compartiment a été investi au minimum à hauteur de 90% de son actif net en OPC sous-jacents bénéficiant du label public d'Etat ISR.

Le Compartiment a pris en compte les principaux impacts négatifs (« PAI ») sur les facteurs de durabilité en mesurant et en surveillant certains indicateurs PAI comme mentionné ci-dessus.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non-applicable.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

Non-applicable.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

Non-applicable.

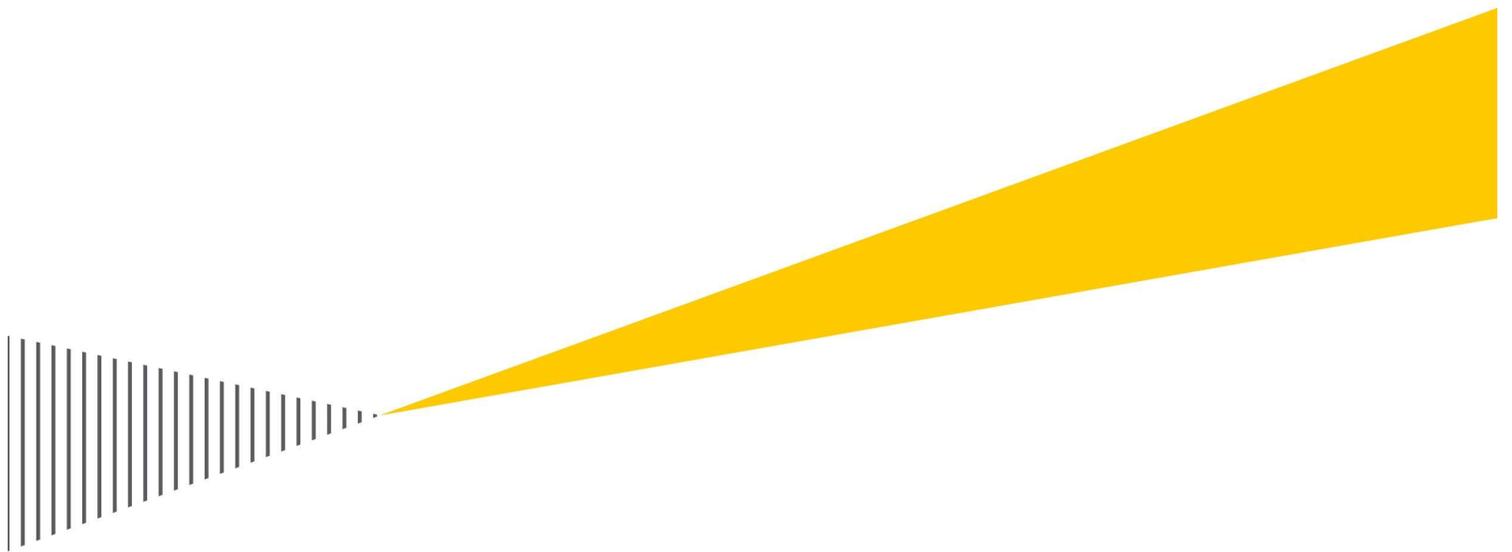
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

Non-applicable.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

Non-applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



AXA PM Privilège Patrimoine

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



AXA PM Privilège Patrimoine

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds AXA PM Privilège Patrimoine,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AXA PM Privilège Patrimoine constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthodes comptables exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les titres financiers, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 22 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'David Koestner', with a stylized flourish at the end.

David Koestner

Bilan actif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-
Titres financiers	-
Actions et valeurs assimilées (A) (*)	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B) (*)	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C) (*)	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	12,285,466.15
OPCVM	12,285,466.15
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	-
Instruments financiers à terme (G)	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	-
Autres actifs éligibles (J)	-
Loans	-
Autres	-
Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	12,285,466.15
Créances et comptes d'ajustement actifs	679.51
Comptes financiers	81,298.55
Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	81,978.06
TOTAL ACTIF I+II	12,367,444.21

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres :	-
Capital	11,506,123.61
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	840,470.24
Capitaux propres I :	12,346,593.85
Passifs de financement II	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	12,346,593.85
Passifs éligibles :	-
Instruments financiers (A)	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	-
Emprunts (C)	-
Autres passifs éligibles (D)	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	-
Autres passifs :	-
Dettes et comptes d'ajustement passifs	20,850.36
Concours bancaires	-
Sous-total autres passifs IV	20,850.36
TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV	12,367,444.21

Compte de résultat (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2024
Revenus financiers nets	-
Produits sur opérations financières	-
Produits sur actions	-
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur Instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	7,751.87
Sous-total Produits sur opérations financières	7,751.87
Charges sur opérations financières	-
Charges sur opérations financières	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-
Sous-total charges sur opérations financières	-
Total Revenus financiers nets (A)	7,751.87
Autres produits :	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	3,381.80
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres Charges :	-
Frais de gestion de la société de gestion	-109,132.98
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous total Autres produits et Autres charges (B)	-105,751.18
Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B	-97,999.31

AXA PM PRIVILEGE PATRIMOINE

Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	906.02
Sous-total Revenus nets I = C + D	-97,093.29
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	-
Plus et moins-values réalisées	701,294.42
Frais de transactions externes et frais de cession	-8,612.70
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	692,681.72
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-7,024.40
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	685,657.32
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	-
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	252,823.06
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	252,823.06
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-916.85
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	251,906.21
Acomptes :	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	-
Impôt sur le résultat V	-
Résultat net I + II + III + IV + V	840,470.24

STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP a pour objectif une gestion obligataire dynamique s'appuyant majoritairement sur l'ensemble des segments des marchés obligataires et reposant sur une allocation tactique des investissements fondée sur la sélection d'une ou plusieurs classes d'actifs, un ou plusieurs marchés et styles de gestion.

L'objectif de gestion du FCP tient compte de l'investissement en OPC dits solidaires qui peuvent représenter entre 5% et 10% de l'actif net du FCP, et dont il n'est pas spécifiquement attendu de rendement financier. La part solidaire est investie de façon non lucrative pour un bénéfice social.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	118.08	115.31	96.32	103.73	111.31
Actif net (en k EUR)	16,894.86	16,898.97	13,542.83	11,712.17	12,346.59
Nombre de titres					
Parts C	143,073.1878	146,550.6790	140,595.8276	112,904.5495	110,918.5537

Date de mise en paiement	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	7.60	1.72	-10.58	-3.38	6.18
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	-1.01	-1.05	-0.83	-0.72	-0.87

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les comptes de l'exercice clos le 29 décembre 2023 et de l'exercice clos le 30 décembre 2022 ont fait l'objet d'un audit par le commissaire aux comptes prédécesseur, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

AXA PM PRIVILEGE PATRIMOINE

Synthèse de l'offre de gestion

Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	VL d'origine	Montant minimum de première souscription*	Décimalisation
FR0011161272	Résultat net et plus-values nettes réalisées : Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné à servir de support aux contrats d'assurance, libellés en unités de compte, des compagnies d'assurance AXA ASSURANCE VIE et AXA ASSURANCE VIE MUTUELLE	100 €	300 000 €	Dix-millième de part
* Le montant minimum de souscription n'est pas applicable à la société de gestion du FCP.						

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les ETF : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Cas particulier : Floor : ces options sont valorisées par des contreparties tierces à partir d'un modèle d'actualisation Marked-to-market basé sur une volatilité et une courbe de taux de marché vérifiées par le gérant et pris à la clôture du marché chaque jeudi.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

AXA PM PRIVILEGE PATRIMOINE

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter des commissions de mouvement facturées au FCP.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés au FCP, se reporter au Document d'Informations Clés.

Frais facturés au FIA	Assiette	Taux / barème
Frais de gestion financière	Actif net	1 % TTC maximum Ces frais sont directement imputés au compte de résultat du FCP
Frais de gestion administratifs externes à la société de gestion *	Actif net	0,10% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	3% TTC maximum
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction (hors OPCVM ou FIA)	50 € maximum au profit du dépositaire
Commission de surperformance	Actif net	Néant

** En cas de majoration non significative des frais administratifs externes à la société de gestion, c'est-à-dire une majoration égale ou inférieure à 0.10% de l'actif net par année civile, les porteurs seront informés par tout moyen de cette majoration préalablement à son entrée en vigueur.*

Les coûts liés aux contributions dues à l'Autorité des marchés financiers (AMF), les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux exceptionnels et non récurrents ainsi que les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances du Fonds pourront s'ajouter aux frais facturés au Fonds et précisés dans le tableau présenté ci-dessus.

Frais de recherche

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Une dotation est calculée, à chaque calcul de valeur liquidative, sur la base d'un taux communiqué par la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

- 1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- 2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Affectation des revenus nets

Capitalisation

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation

Changements affectant le fonds

Néant

Evolution des capitaux propres

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	11,712,165.81
Flux de l'exercice :	
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.) ¹	434,117.03
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-647,194.46
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-97,999.31
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	692,681.72
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	252,823.06
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes ²	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes ²	-
Autres éléments	-
Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)	12,346,593.85

¹ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

² Rubrique Spécifique aux MMF.

Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	Exercice 31/12/2024
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres
Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	4,038.8125
Nombre de titres rachetés	6,024.8083
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
FR0011161272	Classique	Capitalisation	EUR	12,346,593.85	110,918.5537	111.31

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays	Pays	Pays	Pays	Pays
Actif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif		Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-					
Options	-					
Swaps	-					
Autres instruments financiers	-					
TOTAL	-					

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de delta	
		< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	<0,6	0,6 < X < 1
TOTAL	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	81.30	-	-	-	81.30
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures		-	-	-	-
Options		-	-	-	-
Swaps		-	-	-	-
Autres instruments financiers		-	-	-	-
TOTAL		-	-	-	81.30

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	81.30	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	81.30	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers	Devise
Actif	Néant
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	-
Passif	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Emprunts	-
Hors-bilan	Néant
Devises à recevoir	-
Devises à livrer	-
Futures	-
Options	-
Swaps	-
Autres opérations	-
TOTAL	-

Au 31 décembre 2024, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en devise de référence de la comptabilité.

Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors Bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Si l'OPC détient les instruments listés ci-dessus, les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe « Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe » qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de Titres Prêtés		
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versée	-	
OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		
Collatéral espèces		-
Dépôt de garantie espèces reçue		-

AXA PM PRIVILEGE PATRIMOINE

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
LU2182388236	AMUNDI INDEX EURO AGG SRI	Amundi Luxembourg S.A.	Europe Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	2,099,360.60
LU1437020909	AMUN MSCI WLD CL TR CTB-IEC	Amundi Luxembourg S.A.	Global Equity Large Cap	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	1,455,383.53
FR0011548130	AXA FUTURE GENERATION	AXA Investment Managers Paris S.A.	Multi-Actif	France	EUR	926,157.01
IE000QDFFK00	AXA IM NASDAQ 100 UCITS ETF	AXA Investment Managers Paris S.A.	US Equity Large Cap Growth	Irlande	EUR	637,540.50
LU0266010619	AXA WORLD-GL EMK BD-I(H)ACCEUR	AXA Investment Managers Paris S.A.	Emerging Markets Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	246,361.96
IE00BF5HLK70	BLACKROCK GL HY ESG CR S-ZEH	BlackRock Asset Management Ireland Ltd	Global Fixed Income	Irlande	EUR	2,100,871.50
IE00BJ9MTQ85	BLRK ISH-EM GVT BD-IEURHA	BlackRock Asset Management Ireland Ltd	Emerging Markets Fixed Income	Irlande	EUR	966,038.88
LU0549545142	BLUEBAY INV GR EUR AGG BD-I	BlueBay Funds Management Company S.A.	Europe Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	2,104,229.51
LU1291093273	BNPP EASY JPM ESG EMU GVT BOND IG 9IC	BNP Paribas Asset Management Luxembourg	Europe Fixed Income	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	1,230,462.98
LU0611475780	JPM INV-JPM GLOBAL SL EQ-CA	JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.	Global Equity Large Cap	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	519,059.68
TOTAL						12,285,466.15

Créances et dettes : ventilation par nature

	Exercice 31/12/2024
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit EUR	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Autres débiteurs divers	679.51
Coupons à recevoir	
TOTAL DES CREANCES	679.51
Ventilation par nature des dettes	
Déposit EUR	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Frais et charges non encore payés	20,850.36
Autres créditeurs divers	
Provision pour risque des liquidités de marché	
TOTAL DES DETTES	20,850.36

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	109,132.98	0.91
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	3,381.80	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	Exercice 31/12/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

	Exercice 31/12/2024
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	1,810,059.47
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	-97,093.29
Sommes distribuables au titre du revenu net	-97,093.29
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-97,093.29
Total	-97,093.29
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

AXA PM PRIVILEGE PATRIMOINE

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	685,657.32
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	685,657.32
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	685,657.32
Total	685,657.32
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

AXA PM PRIVILEGE PATRIMOINE

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2024

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				12,285,466.15	99.50
OPCVM				12,285,466.15	99.50
AMUNDI INDEX EURO AGG SRI	46,580	45.07	EUR	2,099,360.60	17.00
AMUN MSCI WLD CL TR CTB-IEC	51.034	28,517.92	EUR	1,455,383.53	11.79
AXA FUTURE GENERATION	904.15	1,024.34	EUR	926,157.01	7.50
AXA IM NASDAQ 100 UCITS ETF	36,109	17.66	EUR	637,540.50	5.16
AXA WORLD-GL EMK BD-I(H)ACCEUR	1,356.32	181.64	EUR	246,361.96	2.00
BLACKROCK GL HY ESG CR S-ZEH	17,829.38	117.83	EUR	2,100,871.50	17.02
BLRK ISH-EM GVT BD-IEURHA	104,640.26	9.23	EUR	966,038.88	7.82
BLUEBAY INV GR EUR AGG BD-I	11,929.415	176.39	EUR	2,104,229.51	17.04
BNPP EASY JPM ESG EMU GVT BOND IG 9IC	9.352	131,572.17	EUR	1,230,462.98	9.97
JPM INV-JPM GLOBAL SL EQ-CA	1,412.292	367.53	EUR	519,059.68	4.20
Créances				679.51	0.01
Dettes				-20,850.36	-0.17
Autres comptes financiers				81,298.55	0.66
TOTAL ACTIF NET			EUR	12,346,593.85	100.00

Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du provider Bloomberg.

Inventaire des opérations à terme de devises (Devise: EUR)

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Change à terme						
Total	-	-		-		-

* Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

AXA PM PRIVILEGE PATRIMOINE

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				

AXA PM PRIVILEGE PATRIMOINE

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

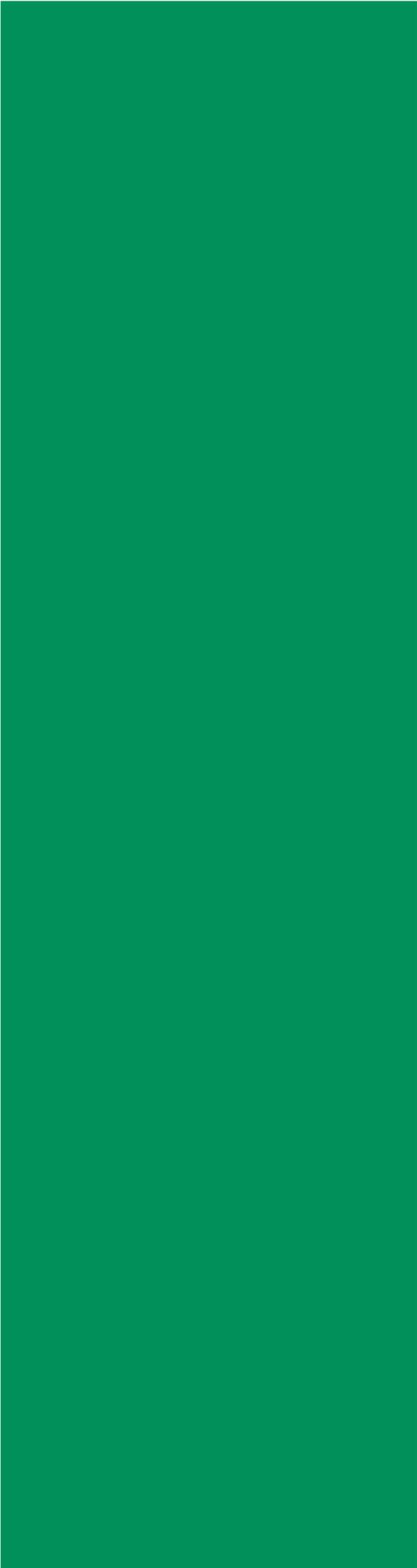
Libellé de l'instrument	Opération affectée à la classe de part	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
			Actif	Passif	
Futures					
Sous total			-	-	-
Options					
Sous total			-	-	-
Swaps					
Sous total			-	-	-
Autres instruments					
Sous total			-	-	-
Total			-	-	-

Synthèse de l'inventaire (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)	12,285,466.15
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	81,978.06
Autres passifs (-)	20,850.36
Passifs de financement (-)	-
TOTAL	12,346,593.85

ANNEXE

Le rapport annuel N-1 (format ancien plan comptable) est présenté en annexe conformément au Règlement ANC n°2022-03.



**AXA PM PRIVILEGE
PATRIMOINE**

Rapport annuel au 29 Décembre 2023

Société de gestion : ARCHITAS FRANCE

Siège social : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Bilan actif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Immobilisations Nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	10,884,624.15	13,509,694.07
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoциés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoциés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	10,884,624.15	13,509,694.07
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	10,884,624.15	12,413,688.45
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	1,096,005.62
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres Actifs : Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	1,079,563.10	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1,079,563.10	-
Comptes financiers	389,251.90	57,092.57
Liquidités	389,251.90	57,092.57
TOTAL DE L'ACTIF	12,353,439.15	13,566,786.64

Bilan passif

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Capitaux propres	-	-
Capital	12,175,794.89	15,148,286.10
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-381,893.00	-1,488,605.95
Résultat de l'exercice (a,b)	-81,736.08	-116,845.80
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	11,712,165.81	13,542,834.35
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	641,273.34	23,952.29
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	641,273.34	23,952.29
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	12,353,439.15	13,566,786.64

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	14,935.63	14,259.30
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	4,793.05	379.71
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	19,728.68	14,639.01
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-138.04	-1,014.90
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-138.04	-1,014.90
Résultat sur opérations financières (I + II)	19,590.64	13,624.11
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-106,086.80	-133,946.87
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	-86,496.16	-120,322.76
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	4,760.08	3,476.96
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	-81,736.08	-116,845.80

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les ETF : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Cas particulier : Floor : ces options sont valorisées par des contreparties tierces à partir d'un modèle d'actualisation Marked-to-market basé sur une volatilité et une courbe de taux de marché vérifiées par le gérant et pris à la clôture du marché chaque jeudi.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Swaps de taux :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion. L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Le cours d'évaluation des Crédit Défaut Swaps (CDS) émane d'un contributeur qui nous est fourni par la société de gestion.

L'engagement hors bilan des CDS correspond à la valeur nominale.

Frais de gestion financière

- 1 % TTC maximum

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de gestion administratifs externes à la société de gestion

- 0,10% TTC maximum, calculé sur la base de l'actif net.

Frais de recherche

Néant.

Commission de surperformance

Néant.

Rétrocession de frais de gestion

Néant.

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés.

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation.

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation

Changements affectant le fonds

Néant.

Evolution de l'actif net

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Actif net en début d'exercice	13,542,834.35	16,898,970.13
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	1,365,748.18	775,599.38
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-4,073,874.69	-1,371,542.76
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	317,159.26	175,786.86
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-745,456.40	-1,709,488.22
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-10,185.71	-10,712.81
Différences de change	2,672.38	15,236.15
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	1,399,764.60	-1,110,691.62
Différence d'estimation exercice N	513,161.93	-886,602.67
Différence d'estimation exercice N-1	886,602.67	-224,088.95
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-86,496.16	-120,322.76
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	11,712,165.81	13,542,834.35

Complément d'information 1

	Exercice 29/12/2023
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	1,218,602.84
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

	Exercice 29/12/2023	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable		
	Nombre de titres	
Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	13,833.6167	
Nombre de titres rachetés	41,524.8948	
Commissions de souscription et/ou de rachat		
	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
Frais de gestion		
	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	106,086.80	0.90
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)		
	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 29/12/2023
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Valorisation des achats de devises à terme	
Contrevaleur des ventes à terme	
Autres débiteurs divers	1,079,563.10
Coupons à recevoir	
TOTAL DES CREANCES	1,079,563.10
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	
Contrevaleur des achats à terme	
Frais et charges non encore payés	19,197.24
Autres créditeurs divers	622,076.10
Provision pour risque des liquidités de marché	
TOTAL DES DETTES	641,273.34

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 29/12/2023
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres actifs : Loans	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	389,251.90
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	389,251.90	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	USD
Actif	
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Titres d'OPC	472,599.28
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	-
Autres opérations	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

Affectation des résultats

Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-81,736.08	-116,845.80
Total	-81,736.08	-116,845.80
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-81,736.08	-116,845.80
Total	-81,736.08	-116,845.80
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/12/2023	Exercice 30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-381,893.00	-1,488,605.95
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-381,893.00	-1,488,605.95
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-381,893.00	-1,488,605.95
Total	-381,893.00	-1,488,605.95
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	112.06	118.08	115.31	96.32	103.73
Actif net (en k EUR)	16,225.36	16,894.86	16,898.97	13,542.83	11,712.17
Nombre de titres					
Parts C	144,787.6836	143,073.1878	146,550.6790	140,595.8276	112,904.5495

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	2.68	7.60	1.72	-10.58	-3.38
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	-0.96	-1.01	-1.05	-0.83	-0.72

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Inventaire des instruments financiers au 29 Décembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Titres d'OPC				10,884,624.15	92.93
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne				10,884,624.15	92.93
AMUNDI EUROLAND EQY-I2EURC	8,383.042	14.64	EUR	122,727.73	1.05
AMUNDI INDEX EURO AGG SRI	39,903	44.01	EUR	1,756,131.03	14.99
AMUN MSCI EUR CL TR CTB-IEC	141.433	1,671.97	EUR	236,471.73	2.02
AXA FUTURE GENERATION	904.15	1,014.84	EUR	917,567.59	7.83
AXA WORLD-GL EMK BD-I(H)ACCEUR	7,231.206	168.52	EUR	1,218,602.84	10.40
BLACKROCK GL HY ESG CR S-ZEH	18,705.98	108.27	EUR	2,025,296.45	17.29
BLUEBAY INV GR EUR AGG BD-I	6,944.731	169.67	EUR	1,178,312.51	10.06
FRANKLIN K2 ALT ST-IPFAEH1	22,957.426	10.02	EUR	230,033.41	1.96
ISHARES NASDAQ 100	547	954.40	USD	472,599.28	4.04
JPM INV-JPM GLOBAL SL EQ-CA	2,010.973	296.54	EUR	596,333.93	5.09
LYXOR EURO GOV GREEN BOND DR	198,600	7.61	EUR	1,512,140.40	12.91
UBAM 30 GLO LEAD-ICEURACC	6,318.66	97.87	EUR	618,407.25	5.28
Créances				1,079,563.10	9.22
Dettes				-641,273.34	-5.48
Dépôts				-	-
Autres comptes financiers				389,251.90	3.32
TOTAL ACTIF NET			EUR	11,712,165.81	100.00